



RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du postulat M. Florian Chiaradia : Chemins de fer Montreux – Les Avants et Montreux – Caux : pour des transports publics efficaces le week-end et en soirée

Président : Michel Zulauf (SOC)
Membres : Christian Burki (SOC)
Florian Chiaradia (Les Verts)
Mario Gori (SOC) remplacé par Felice Calvo
Bernard Gret (PLR) remplacé par Raphaël Corbaz
Tal Luder (ML)
Pablo Menzi (UDC)
Nick Miller (PLR)
Cyril Pabst (PLR)
Kastriot Ramiqi (PLR)

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission désignée pour examiner la prise en considération ou non du postulat développé par notre collègue Florian Chiaradia lors de la séance du 18 février 2015, s'est réunie le mercredi 25 mars, à 20 heures, dans la salle de commission de la Villa Mounsey. Le municipal Caleb Walther a pris part à cette séance et nous le remercions pour les nombreuses informations qu'il nous a transmises.

Le postulat, rappelé en début de séance par son auteur, demande que l'on étudie, en collaboration avec le MOB et le canton, la faisabilité de l'amélioration des prestations sur les lignes Montreux –Fontanivent – Chernex - Les Avants et Montreux – Caux, en particulier en soirée et durant le week-end. Par exemple, il demande l'extension au samedi du service semi-horaire entre Montreux et Fontanivent, l'introduction d'une desserte semi-horaire sur le parcours Montreux - Chernex jusqu'à la fin du service (23h45), l'introduction d'une course nocturne tardive (à 0h45 environ) durant les nuits du vendredi au samedi et du samedi au dimanche, en correspondance avec les CFF, sur le tronçon Montreux – Les Avants et enfin le retardement de la fin du service sur le parcours Montreux – Caux, par l'introduction d'une course supplémentaire au départ de Montreux à 23h45.

Ces quatre mesures visent à une augmentation de l'offre de prestations des transports publics correspondant à une évolution de nos habitudes de vie, si l'on considère que le trafic de loisirs (excursions du week-end, sorties en soirées, achats, vacances, visites en famille) représente environ le 70% du volume total du trafic.

Le municipal délégué a rappelé le mode de financement des transports publics : la Confédération prend en charge les dépenses d'investissement (infrastructures) et les cantons et les communes financent les frais d'exploitation. Le taux de couverture (montant des recettes par rapport à celui des charges) est un critère de prise en considération des demandes d'augmentation des prestations, tant par la Confédération que par les cantons. Ce sont des études essentiellement d'ordre financier qui sont retenues en cas de demandes comme celles formulées par l'auteur du postulat.

Au cours de ces dernières années, le canton a refusé au groupe MOB de retenir des propositions d'accroissement de prestations. Dès lors il a paru aux membres de la commission qu'une nouvelle demande de la Municipalité de Montreux au groupe MOB, appuyée par un vote clair de notre Conseil, pouvait constituer une pression et une détermination de nature à encourager l'autorité cantonale à réexaminer sa position, en l'occurrence sur les demandes formulées par notre collègue Florian Chiaradia. Si l'on considère que ces demandes sont opportunes, nous devons tout mettre en œuvre pour qu'elles soient l'objet d'une attention positive.

Au terme de sa discussion, la commission a été unanime à voter en faveur de la prise en considération du postulat Chiaradia, mais elle n'en a pas moins soulevé quelques objections. Ainsi celle des nuisances sonores que pourrait provoquer un accroissement du trafic nocturne, ainsi celle de l'encombrement des voies ou celle de la disponibilité du matériel roulant. Nous avons également évoqué la possibilité de recourir aux services des taxibus, sur les tronçons Montreux – Chailly ou Montreux – Pertit, offerts aux noctambules pour un prix relativement modique (6 francs la course avec réduction pour les détenteurs d'abonnements). Ce système fonctionne à satisfaction (3 ou 4 appels par soirée) mais il ne couvre pas l'entier du territoire des hauts de Montreux et ne saurait être étendu à une forte fréquence, ou cadence si vous préférez.

Conclusion

Tout cela considéré, la commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre en considération le postulat de notre collègue Florian Chiaradia, pour étude et rapport (au vote, 10 oui, sans opposition ni abstention).

Le

président-rapporteur

Michel Zulauf

10 oui, 0 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur
Michel Zulauf (SOC)